

Communiqué de presse

Communauté tarifaire vaudoise



Extension de la communauté tarifaire vaudoise

Attendue depuis longtemps dans les régions de la Riviera, de la Côte ouest et du Nord vaudois, la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) va s'étendre dès le changement d'horaire de fin 2010 sur la quasi totalité du canton et devenir l'une des plus importantes de Suisse. 93% des habitants du canton de Vaud pourront se déplacer avec un seul titre de transport et bénéficier des prestations étendues des 11 entreprises participantes à la CTV.

Au changement d'horaire de fin 2010, la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) étend son périmètre en direction du Nord vaudois, de la Riviera et de la Côte. Les lignes de 11 entreprises seront désormais incluses dans la CTV. Le nouveau périmètre regroupera 157 lignes de trains, bus, métros et funiculaires, 1800 kilomètres de lignes ou réseau et plus de 2000 arrêts desservis, ainsi que toutes les prestations des entreprises participantes à l'horaire, sur demande (publicar, taxibus) ou nocturnes. 334 communes seront ainsi desservies par Mobilis soit 636'000 habitants ou 93% de la population résidente du canton.

Des accords passés avec les communautés tarifaires adjacentes (Onde Verte - Neuchâtel, Frimobil - Fribourg et unireso - Genève) permettront également de franchir les frontières cantonales. De plus les offres des abonnements inter permettront de combiner un trajet hors communautaire et la libre circulation dans les zones urbaines Mobilis. Une étude est en cours avec le canton du Valais pour l'offre dans le Chablais.

Depuis la dernière extension de la CTV à fin 2007, les prestations des entreprises se sont considérablement améliorées. De nouvelles lignes ou des fréquences accrues ont été introduites ou le seront au nouvel horaire de fin 2010. Le ½ tarif et l'abonnement général sont valables sur l'ensemble des lignes de la CTV.

Un nouveau tarif sera appliqué dès l'extension. Ce tarif unique remplacera celui de toutes les entreprises participantes. Il reprend les avantages et la gamme de titres de transport actuelle de la CTV. Cette uniformisation des tarifs va faciliter la vie des clients utilisant plusieurs entreprises de transport ; elle aura des incidences sur le prix des transports des voyageurs : certains clients verront une augmentation de tarif alors que d'autres y gagneront. Les principaux bénéficiaires seront les usagers qui emprunteront simultanément les lignes urbaines et régionales et qui disposeront désormais d'un titre de transport unique.

D'un point de vue financier, l'extension de la CTV provoque une diminution de recettes de 4.3 millions de francs. Le Canton ayant demandé une opération blanche, les entreprises de transports sont contraintes de revoir leurs tarifs à la hausse, de l'ordre de 4.8% dès le 1^{er} janvier 2011 pour compenser ce manque à gagner et pour financer les importantes améliorations du service. L'augmentation de la TVA de 0.4% (financement de l'assurance invalidité) est incluse dans ces nouveaux tarifs. Malgré cette augmentation, le tarif de la CTV restera parmi les plus avantageux des communautés tarifaires suisses.

BIC et Communauté tarifaire vaudoise

Lausanne, le 12 janvier 2010

**Renseignements : DINF, François Marthaler, chef du Département des infrastructures, 021 316 70 01 et Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, 021 316 73 73
CTV, Roger Perrin, chef de projet, 021 621 04 41**